

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2025.06.12_04.**

Le 12 juin deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET-Corinne BUSALB - Pascal DUMONT - Bernard FUMEY- Virginie GARDET- Jean- Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- François RIEU - Olivier RUFFIER.

Étaient excusés : Rémi FERRONT (pouvoir à Pascal DUMONT) – Nicole RECORDON (pouvoir à Thierry BINET) - David TORDJMANN (pouvoir à Olivier RUFFIER) - Stéphanie MARTIN.

Date de convocation : le 04/06 /2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Excusés : 4

Absents : 4

Pouvoirs : 3

Votants : 14

Rapporteur : François RIEU

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 073-217301308-20250612-2025061204-DE



DÉLIBÉRATION 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE ECLAIRAGE PUBLIC -REPLACEMENT DE 10 LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXISTANTS PAR DES LAMPES LEDS AUPRES DU SDES.

Monsieur le Maire expose que dans le prolongement des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public existants et afin de répondre à la politique « Territoire à Energie Positive » (TEPOS), la commune souhaite continuer le remplacement de ses luminaires d'éclairage public. Ces travaux permettront également à faire baisser la consommation d'électricité de l'éclairage public,

La commune de Grignon s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 4.918€ H.T., sur le secteur Rue Louis Berthet de la commune. Il est donc proposé le remplacement de 10 nouveaux luminaires existants par la fourniture et la pose de luminaires LEDs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Abstentions	2 (V. MATHE- V. GARDET)
Contre	
Pour	12

- **SE PRONONCE** sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds libres : 4.918€ HT
 - Emprunts : 0€
 - Autres aides financières : 0€
- **SOLLICITE** l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation du SDES.
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an, à compter de la date de notification de l'attribution de la participation financière du SDES.
- **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

GRIGNON, le 12 juin 2025

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :